REGLEMENT DU CHAMPIONNAT MIXTE DES JEUNES PAR EQUIPES

Rappel

Pour être autorisées à participer aux épreuves dans les divisions Nationales, Régionales et Départementales , les associations doivent disposer de 12 licenciés au moins disputant jusqu'à son terme le Championnat de France (épreuves corporatives exclues) et de **3 licenciés des catégories Jeunes** (- de 14 ans au 1er janvier de la saison en cours) **disputant effectivement une épreuve par équipe réservée aux jeunes de la ligue ou du département** (les Commissions Sportives Régionales et Départementales se réservant le droit d'accorder des dérogations).

Préambule

Cette compétition, organisée uniquement au niveau départemental, se déroule conformément aux règlements sportifs de la F.F.T.T.

La commission Jeune et Technique se réserve le droit d'adapter ce règlement au cas ou le nombre d'équipes engagées dans une catégorie ne permet pas un déroulement normal ou tel que décrit dans le présent règlement.

Dans l'ensemble de ce règlement, le terme « joueur » désigne indifféremment les joueurs et les joueuses.

Article 1 : Conditions de participation

Le championnat départemental des jeunes par équipes est ouvert à tous les jeunes joueurs du département licenciés " Traditionnels " à la Fédération Française de Tennis de Table. Les joueurs licenciés « Promotionnels » participants à ce championnat basculeront automatiquement en « Traditionnels ».

Tout joueur ayant 1300 points (classé 13) ou plus, au classement officiel sur la licence, ne pourra participer à cette compétition. Toutefois il pourra disputer la 2ème phase, à la condition d'avoir eu moins de 1300 points et d'avoir participé à ce championnat au moins une fois lors de la 1ère phase.

Les parties disputées par des joueurs non licenciés à la date de la compétition seront annulées avec les conséquences qui en découlent pour le résultat de la rencontre, pouvant aller de la simple modification du score de la rencontre au déclassement de l'équipe à la 4ème place du groupe lors des rencontres par groupe.

Licenciation : Pour participer le jour de l'épreuve, les joueurs de l'équipe devront être en mesure de justifier de leur licenciation pour la saison en cours et être en règle avec le règlement sur la certification médicale.

Chaque équipe doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de la licenciation de tous les joueurs composant l'équipe et leur situation vis-à-vis de la certification médicale.

A défaut de présentation de ce document, les joueurs doivent faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Pour chaque joueur, si la mention « certificat médical fourni » figure sur le document présenté, **le joueur est autorisé à jouer**. Si la mention « sans pratique sportive » figure sur le document présenté, ou si le joueur ne peut présenter l'un des documents acceptés permettant de vérifier sa situation vis-à-vis de sa certification médicale, il doit pouvoir présenter un certificat médical indépendant en cours de validité (datant de moins d'un an).

S'il ne peut ni justifier de sa licenciation, ni présenter un certificat médical, **il n'est pas autorisé à jouer**.

Dans tous les cas, la justification de la licenciation et de la conformité vis-à-vis de la certification médicale est du ressort du joueur, de son capitaine ou de son club et non du juge-arbitre.

Lors de l'engagement des équipes, les associations devront préciser leurs conditions d'organisation (nombre de tables, possibilité ou non de recevoir, etc…) afin qu'il puisse en être tenu compte pour les convocations, dans la mesure du possible. Par la suite, au cours de la saison, elles pourront faire part au responsable de tout événement particulier (indisponibilité de salle, par exemple), et ceci dans des délais compatibles pour une prise en compte (en général, 4 à 5 semaines avant la date de l'épreuve).

Article 2 : Inscription

Chaque saison, toute association désirant participer au Championnat Départemental des Jeunes par équipes doit s'acquitter lorsqu'elle s'engage, d'un droit d'inscription forfaitaire par équipe inscrite.

Chaque club devra inscrire ses équipes en passant par le site fédéral via l'adresse http://www.fftt.com/monclub, rubrique « ADMINISTRATIF CLUB », puis « Questionnaires ».

Jusqu'à la 3ème journée, les clubs peuvent engager une ou des équipes supplémentaires. Toute équipe supplémentaire engagée évoluera dans la dernière division.

Article 3 : Phases du Championnat

Pour tous les tableaux :

Ce championnat se divise en deux phases :

- 5 journées par groupes de 3 ou 4 équipes
- 1 journée finale réservée aux équipes qualifiées pour l'attribution des titres.

Article 4 : Tableaux

La compétition comporte les **4 tableaux** suivants :

1- Tableau A : Benjamins / Minimes (max 3900pts cumulés)
2- Tableau B : Cadets / juniors (max 3900pts cumulés)
3- Tableau C : Benjamins/Minimes (1500 points cumulés)
4- Tableau D : Cadets/Juniors (1500 pts cumulés)

Article 5 : Composition des équipes

Un joueur pourra participer dans toutes les catégories d'âge supérieures à la sienne.

Aucune limitation sur le nombre de mutés ou d'étrangers dans la composition des équipes.

Une équipe peut changer de composition et de joueurs entre 2 rencontres d'une même journée.

Article 6 : Organisation Sportive

Pour tous les tableaux, les rencontres se disputent par équipe de 3 joueurs, joueuses, ou mixte.

La tenue sportive est obligatoire (short - ou jupette - et maillot de l'association).

Les parties se jouent au meilleur des 5 manches de 11 points (3 manches gagnantes).

Les parties se dérouleront avec des **balles en matière plastique homologuées en compétition**. Il conviendra d'adapter les maillots à la couleur des balles disponibles.

Article 7 : Salle - Horaire

La salle devra être ouverte et prête au plus tard une demi-heure avant le début de la compétition.

Si un groupe ne peut pas disputer ses rencontres pour cause de fermeture de salle ou non accès aux conditions matérielles de jeu, l'équipe devant recevoir sera pénalisée et sera considérée comme forfait (voir article 11). Pour les équipes s'étant déplacées, il leur sera attribué l'équivalent des points d'un 2^{e} de groupe dans leur division.

Le pointage et la composition des équipes se feront 15 minutes avant le début de la compétition.

Dans le cas où une équipe se déplaçant peut prévoir un retard dû à un cas de force majeure et sous condition qu'elle ait pu prévenir le responsable du club recevant par téléphone avant l'heure du début de la rencontre, un délai de 15 minutes pourra lui être accordé avant que les rencontres ne soient lancées.

Article 8 : Brûlage

Aucun joueur ne peut jouer dans deux équipes différentes au cours d'une même journée.

Article 9 : Déroulement du championnat

9.1 Déroulement en groupes :

Deux possibilités selon le nombre d'équipes affectées à un groupe :

1. ***Par groupe de 4 équipes***

   Les équipes sont réparties par **groupes** de 4 et disputent dans une même salle 2 rencontres. La première rencontre oppose les équipes dans l'ordre suivant : **1 contre 4 et 2 contre 3**. A l'issue de cette rencontre (demi-finales), les 2 vainqueurs se rencontrent pour la 1ère place, les perdants disputent une rencontre pour la 3ème place. Les rencontres sont arrêtées dès qu'une équipe a marqué plus de la moitié des points (points-parties), les **simples** rapportant **1 point** et le **double** rapportant **2 points**. **Si les 2 équipes sont incomplètes, le double rapporte 1 point.**

   Si aucun joueur d'une équipe du groupe n'est présent pour le premier tour de la journée, le juge-arbitre attendra pendant le délai prévu à l'article 11 avant de déclarer l'équipe forfait, s'il n'a pas été averti de cette absence, ou immédiatement s'il en a été informé et transformera la formule du déroulement pour appliquer celle par groupe de 3 ci-dessous. Si deux équipes sont absentes, il fera se rencontrer les équipes présentes pour les places de 1er et 2ème du groupe.

2. ***Par groupe de 3 équipes***

   Une seule feuille de rencontre

   3 rencontres en une poule unique.

   A chaque tour, les 3 équipes se rencontrent sur 3 tables en même temps.

   Toutes les parties de la feuille de rencontre doivent être jouées et comptent **1 point**, y compris les doubles.

   Pour chaque rencontre, faire l'addition des points parties pour chacune des équipes, puis affecter 3 points (points rencontre) pour l'équipe gagnante, 1 point à l'équipe perdante, 2 points aux équipes à égalité. Enfin, faire la somme

des points rencontres pour chaque équipe afin de déterminer le classement final du groupe.

Si deux ou plusieurs équipes sont à égalité de points-rencontres, il est établi un nouveau classement de ces équipes portant sur la ou les rencontre(s) disputée(s) entre elles :

1- en faisant le quotient des points-parties gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
2- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par celles perdues dans la ou les même(s) rencontre(s),
3- si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par ceux perdus dans la ou les même(s) rencontre(s),
4- si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.

9.2 Construction des tableaux :

Tableaux A et B : Benjamins/Minimes (max 3900 pts cumulés) et Cadets/Juniors (max 3900 pts cumulés)

Les tableaux A et B sont réservés aux équipes de 3 joueurs dont le cumul des points n'excède pas 3900 points sous réserve de l'article 1 du présent règlement.

Pour la 1ère journée, une liste de 3 joueurs sera communiquée au Comité lors de l'engagement d'une équipe dans les tableaux A et B. Tout joueur mentionné devra être licencié à la date de clôture des engagements des équipes pour la première journée.

Le tableau sera composé de X divisions de 12 équipes. Si la dernière division compte 8 équipes ou moins, ces équipes seront incorporées dans la division supérieure. Pour la 1ère journée, les équipes seront classées dans l'ordre décroissant du nombre total de points de l'équipe.

A l'issue de chaque journée, les équipes classées 1ères de groupe monteront dans la division supérieure et les 4èmes descendront dans la division inférieure. En cas de places vacantes dans une division, il sera procédé à des maintiens supplémentaires.

De plus, lors de chaque journée, il sera attribué des points en fonction de la place et de la division afin d'établir un classement intermédiaire et déterminer les 4 équipes qui disputeront la journée finale.

Tableaux C et D : Benjamins/Minimes (1500 pts cumulés) et Cadets/Juniors (1500 pts cumulés)

Les tableaux C et D sont réservés aux équipes de 3 joueurs dont le cumul des points n'excède pas 1500 points. Peuvent participer les joueurs dont le nombre de points (points-licence officiels de début de phase) est, ou a été, de 500 points sur l'une quelconque des 2 phases de la saison en cours.

Le tableau sera composé de X divisions de 12 équipes. Si la dernière division compte 8 équipes ou moins, ces équipes seront incorporées dans la division supérieure.

Un tirage au sort sera effectué afin de déterminer le placement des équipes dans les divisions et dans les groupes. Seront placées dans un premier temps toutes les équipes 1, puis les équipes 2, puis les équipes 3 et ainsi de suite.

A l'issue de chaque journée, les équipes classées 1ères de groupe monteront dans la division supérieure et les 4èmes descendront dans la division inférieure. En cas de places vacantes dans une division, il sera procédé à des maintiens supplémentaires.

De plus, à partir de la 3ème journée et ce pour le reste du championnat, il sera attribué des points en fonction de la place et de la division afin d'établir un classement intermédiaire et déterminer les 4 équipes qui disputeront la journée finale.

9.3 Attribution des points pour le classement intermédiaire :

Division	1				2				3				4				5			
Place dans le groupe	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e	1er	2e	3e	4e
Points	16	15	14	13	13	12	11	10	10	9	8	7	7	6	5	4	4	3	2	1

En cas de faible effectif par tableau, le Comité Départemental se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve prévu ci-dessus.

Article 10 : Classement général intergroupes

A l'issue de chaque journée se déroulant en groupe, s'il est nécessaire de départager des équipes ayant terminé au même rang dans des groupes différents de la même division (et concernées par la montée, le maintien ou la descente de division), celles-ci seront départagées par les quotients suivants, par priorité :

1- nombre de points-partie gagnés (de la totalité des rencontres jouées de la journée) divisé par ceux perdus,
2- si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la totalité des rencontres jouées de la journée) divisé par celles perdues,
3- si l'égalité persiste, nombre de points-rencontres gagnés (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par ceux perdus,
4- si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la finale vainqueur ou perdant) divisé par celles perdues,
5- si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Article 11 : Retard - Forfait

Aucun retard n'est autorisé à l'équipe recevant.

Le forfait d'une équipe est prononcé si aucun de ses joueurs ou joueuses ne s'est présenté 15 minutes après l'heure fixée de la rencontre soit 9h15. Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie mais pourra disputer les parties ultérieures si son nom est porté sur la feuille de rencontre.

Une équipe forfait 2 journées consécutives ou non, sera exclue du championnat et ses résultats annulés.
Une équipe forfait pour la journée finale verra tous ses résultats annulés.
Toute équipe forfait, lors d'une journée en groupe, marquera 3 points de moins que le dernier de la division concernée au classement intermédiaire pour la journée considérée (ex : une équipe forfait en D1 marquera 10 points (13 - 3)) et descendra dans la division inférieure.

Vu le nombre important de forfaits constatés au cours des saisons précédentes, une pénalité financière de 50 € sera infligée à chaque équipe forfait (Pour la journée finale se référer à l'article 13).

Toutefois, la pénalité financière ne sera pas appliquée si le forfait est annoncé préalablement :

1- **Au Comité Départemental** à Saint Denis (par téléphone ou e-mail) avant le vendredi 16h00 précédant la journée du championnat,
2- **ET** aux clubs adverses et au club recevant,
3- **ET** au responsable de l'épreuve.

Cette exonération des pénalités financières ne s'applique pas pour la journée finale du championnat des Jeunes.

Article 12 : Destination des résultats

Si la rencontre a été gérée via le logiciel GIRPE et que le résultat est verrouillé (signature via la fonctionnalité intégrée au logiciel), le logiciel dispose d'une fonctionnalité qui permet de remonter les résultats sur la base fédérale (nécessite une connexion internet). Dans ce cas, la transmission permet de mettre automatiquement la feuille de rencontre à disposition du CDTT92, sans nécessiter d'envoi supplémentaire.
A défaut de transmission des résultats via le logiciel, le club recevant doit transmettre la feuille de rencontre signée (par courrier sous forme de version imprimée, ou sous forme de fichier pdf, par mail à : s.pietu.cd92@orange.fr)

Dans le cas de feuilles de rencontre sur papiers carbonés :

a) La feuille de rencontre est établie en 3 exemplaires qui reçoivent les destinations suivantes :
- 1 exemplaire au comité départemental des Hauts de Seine,
- 1 exemplaire pour chaque capitaine.

b) Quel que soit le résultat enregistré, le premier exemplaire de la feuille de rencontre doit être expédié par envoi postal affranchi au tarif rapide en vigueur, à l'adresse suivante :

Comité Départemental de Tennis de Table des Hauts de Seine
Résultat Championnat des Jeunes
1 Rue de la Poterie
93200 SAINT-DENIS

Les associations qui reçoivent sont responsables de l'envoi des feuilles de rencontre dans les 48 heures.

Vu le nombre important de retards constatés dans l'envoi des feuilles de match au cours des saisons précédentes, une pénalité financière de 20€ sera infligée pour tout envoi non effectué dans les délais, c'est à dire posté au plus tard le mardi suivant la rencontre, le cachet de la poste faisant foi.

Article 13 : Journée Finale

Pour chaque tableau, toutes les équipes sont classées dans l'ordre décroissant du cumul de points des 5 journées pour les tableaux A et B et des 3 dernières journées pour les tableaux C et D.

En cas d'égalité, celles-ci seront départagées par les quotients suivants, par priorité :

1- nombre de points-partie gagnés (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par ceux perdus,
2- si l'égalité persiste, nombre de manches gagnées (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par celles perdues,
3- si l'égalité persiste, nombre de points-rencontres gagnés (de la totalité des rencontres jouées des journées comptabilisées) divisé par ceux perdus,
4- si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les 4 premières équipes au classement intermédiaire à l'issue de la 5^{e} journée sont qualifiées pour la journée finale.

Conditions de participation
Les joueurs ou les joueuses d'une équipe participant à la journée finale doivent avoir disputé au moins une journée du championnat avec cette équipe.
A défaut, il est autorisé la participation d'un ou plusieurs joueurs remplaçants à condition que leurs points-classement (de la phase 2) soient inférieurs ou égaux aux moins bons points-classement (de la phase 2) de tous les joueurs ayant constitué cette équipe sur l'ensemble des journées précédentes.

Déroulement des rencontres :

Toutes les parties (simples et double) rapportent 1 point-partie au joueur victorieux ou si son adversaire est absent, 0 point au joueur perdant ou absent.

Les rencontres de cette journée finale seront arrêtées au score acquis, c'est-à-dire dès qu'une équipe aura marqué plus de la moitié des points possibles de la rencontre.

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, les équipes seront départagées en calculant :

1- le quotient du nombre de manches gagnées divisé par le nombre de manches perdues,
2- si l'égalité persiste, le quotient du nombre de points-jeu gagnés divisé par le nombre de points-jeu perdus,
3- si l'égalité persiste, il sera finalement procédé à un tirage au sort.

Toute équipe forfait lors de la journée finale verra tous ses résultats annulés, ne marquera pas de point pour le Challenge Jean ROCHMANN et se verra infliger une pénalité financière de 100 €.
Cependant, exceptionnellement, toute équipe ayant avisé de son forfait au responsable de la compétition avant le jeudi 17 juin 2021 n'aura comme sanction que la non-comptabilisation de ses points pour le Challenge Jean ROCHMANN.

Article 14 : Challenge Jean ROCHMANN

Le Challenge Jean ROCHMANN, créé par notre ancien Président et fondateur du Comité Départemental des Hauts de Seine, sera remis pour la saison au club ayant obtenu dans tous les tableaux le meilleur résultat d'ensemble d'après le barème suivant :

	Places dans le tableau																													
Nbre Eq.*	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
6 éq.	16	12	9	6	4	3																								
12 éq.	20	16	13	10	8	7	6	5	4	3	2	1																		
16 éq.	24	20	17	14	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1														
24 éq.	32	28	25	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1						
32 éq.	40	36	33	30	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3
40 éq.	48	44	41	38	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11
48 éq.	56	52	49	46	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
60 éq.	68	64	61	58	56	55	54	53	52	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39	38	37	36	35	34	33	32	31

	Places dans le tableau																													
Nbre Eq.*	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60
32 éq.	2	1																												
40 éq.	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1																				
48 éq.	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1												
60 éq.	30	29	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

* : Nombre d'équipes ayant terminé le championnat.

En cas d'égalité, les associations ex-æquo seront départagées par :
1- Le plus grand nombre d'équipes ayant réellement terminé le championnat.
2- Le nombre d'équipes de la plus jeune catégorie ayant participé au championnat dans son intégralité.

Article 15 : Récompenses

Les clubs classés aux trois premières places du Challenge Jean ROCHMANN recevront une coupe.

Les équipes victorieuses dans chaque tableau recevront une coupe.

Les joueurs des équipes ayant terminé aux quatre premières places de chacun des tableaux du championnat recevront une médaille.

Pour toute réclamation, seul le règlement diffusé par le Comité Départemental fait foi.

****

Responsable de la Compétition :

CDTT 92 – 1 Rue de la Poterie – 93200 SAINT DENIS
☎ : 01 58 34 70 73
Email : s.pietu.cd92@orange.fr 06 15 25 78 11

	Toutes les catégories	Dates de clôture des engagements
Journée 1	15 novembre 2020	**16 octobre 2020**
Journée 2	13 décembre 2020	**18 novembre 2020**
Journée 3	24 janvier 2021	**18 décembre 2020**
Journée 4	14 mars 2021	
Journée 5	11 avril 2021	
Journée finale	20 juin 2021	

Tarif des Engagements : 32,50 euros/équipe

Dernière révision du règlement : 30 novembre 2020